



Hermeline MALHERBE
Présidente

AGR250731
RECU AU GREFFE LE
06/10/2025

Perpignan, le 30 septembre 2025

Chambre Régionale des Comptes - Occitanie
Madame Valérie RENET
Présidente
500 avenue des États du Languedoc
CS70755
34064 Montpellier Cedex 2

Objet : Rapport d'Observations Définitives
réf : DGR25 / 1221

Madame La Présidente,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-après la réponse écrite du Département des Pyrénées-Orientales relative au Rapport d'Observations Définitives reçu le 5 septembre 2025, en application des articles L.243-4 et R.243-10 du code des juridictions financières.

Je vous remercie, tout d'abord, pour ces travaux de synthèse qui constituent une source précieuse d'information. Cette étude transversale confirme les tendances de fond qui inquiètent les élus départementaux, mais aussi la singularité des Pyrénées-Orientales dont les choix de gestion se sont révélés protecteurs durant une période d'extrême contrainte financière (marché immobilier, taux d'intérêts, besoins sociaux...). Votre analyse mentionne aussi les impératifs légaux et réglementaires qui préemptent des budgets départementaux alimentés par des ressources par ailleurs soumises à la conjoncture économique.

Les différentes observations formulées dans ce rapport n'appellent pas de réponses de fond mais 3 précisions qui me semblent importantes.

« Si les produits de fraction de TVA ont permis d'absorber les trois-quarts de la baisse des produits de droits de mutation, d'autres ressources ont également baissé (taxes sur les énergies, taxes d'urbanisation et d'environnement, fin du fonds de péréquation de la CVAE). »

Pour les Pyrénées-Orientales durant la période sous revue (exécution 2022-2024), les produits de fraction de TVA à périmètre constant (CVAE en 2022 remplacée par une fraction supplémentaire de TVA en 2023) s'établissaient à 175,2 M€ en 2022 et 182,4M€ en 2024. Parallèlement le produit issu des droits de mutations (DMTO) atteignait 116,1M€ en 2022 et 77,6M€ en 2024. La perte de DMTO de 38,5M€ n'a été compensée que par une dynamique de 7,2M€ et une atténuation de produit de 1,6 M€ (reprise par l'État de l'écart entre la notification et la réalité du produit de TVA) réduit encore cet écart. Bien loin de l'absorption des trois-quarts de la baisse des DMTO par sa dynamique, la TVA réellement perçue a compensé 14,5 % de l'effondrement du rendement fiscal du marché immobilier.

« La charge d'intérêts de la dette était concentrée sur certains (Hérault, Gard et Pyrénées-Orientales), d'autres n'étaient que peu ou pas du tout endettés (Ariège et Lozère, en particulier). »

La stratégie financière établie au premier semestre 2022 a conduit le Département des Pyrénées-Orientales à réaménager une partie de la dette (52,4 M€) dans le contexte d'un rendement du produit DMTO considéré comme particulièrement élevé au premier semestre 2022 : Le réaménagement de la dette a consisté effectivement en un remboursement anticipé définitif de cinq emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations qui s'élevaient précisément à 52 437 162,92 €. Il s'agissait par ailleurs de se libérer d'un volant d'emprunts à taux variable dont la tendance haussière des index y afférent (inflation pour deux d'entre eux et livret A pour les trois autres) aurait fait croître dans des proportions difficiles à évaluer le volume des charges financières dans la durée.

Le volume des charges financières de l'année 2022 d'un niveau atypique du fait des remboursements anticipés se composait pour partie des intérêts à l'échéance et ICNE pour 3 177 853,76 € et, par ailleurs, des charges d'intérêts liées au remboursement anticipé pour 4 903 663,06 €.

Charges financières (chapitre 66) des treize départements de la région Occitanie

Somme - MONTANT	EXER		
LBUDG	2022	2023	2024
DEP ARIEGE	75 505,28	546 963,15	26 468,86
DEP AUDE	2 484 496,75	4 796 428,98	4 885 769,98
DEP AVEYRON	2 498 823,95	2 871 591,98	2 805 879,11
DEP GARD	9 958 043,64	10 151 137,36	9 641 977,13
DEP GERS	1 483 715,62	1 976 745,10	2 608 245,04
DEP HAUTE-GARONNE	6 195 495,94	10 111 786,64	11 359 591,43
DEP HAUTES-PYRENEES	1 539 193,77	2 373 212,59	2 213 781,51
DEP HERAULT	10 062 093,61	13 000 525,51	17 831 487,82
DEP LOT	1 025 940,08	1 535 468,79	1 326 970,72
DEP LOZERE	506 124,43	822 543,51	863 584,53
DEP PYRENEES-ORIENTALES	8 081 516,82	3 132 462,24	3 927 731,10
DEP TARN	4 638 044,22	6 478 987,07	6 818 925,71
DEP TARN-ET-GARONNE	4 280 159,52	4 202 768,61	4 360 445,15
Total Résultat	52 829 153,63	62 000 621,53	68 670 858,09

Les charges financières du Département des Pyrénées-Orientales, rapportées à celles de l'ensemble des Départements de la région, s'élèvent à 15,29 % du total en 2022 puis à 5,05 % en 2023 et à 5,71 % en 2024, alourdies en 2022 par l'opération de remboursement anticipé définitif des emprunts précités.

Vous remerciant une nouvelle fois, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma sincère considération.

Hermeline MALHERBE